

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

#### **Ville de Montbrison**

CS 50179 – 42605 Montbrison Cedex

N° Siret : 214 201 477 000 12 Code APE : 8411Z

Licences n° : 1-110 64 25 / 2-110 64 26 / 3- 110 64 27

Téléphone : 04 77 96 39 16

Représenté par Monsieur Christophe BAZILLE, en sa qualité de Maire

### ET

#### **NOM : HISTYA**

ADRESSE 24 rue de la robotique

CP VILLE 42000 Saint Etienne

SIRET : 823 552 724 00028

N°TVA intracommunautaire : FR90823552724

Code APE : 8559A

Représenté par Thomas MOUNARD en qualité de Président

**La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre l'organisme HISTYA et la Ville de Montbrison dans le cadre de l'organisation d'ateliers socioculturels dans les locaux de la ville de Montbrison.**

### Il est exposé ce qui suit :

**Histya souhaite** organiser un atelier socioculturel dans la salle des Arches, établissement de la ville de Montbrison du 13 novembre au 8 décembre 2023.

**La Ville de Montbrison**, à travers le Théâtre des Pénitents, mène une politique d'éducation aux arts et à la culture, notamment en direction du public du champ social.

La ville de Montbrison met à disposition à titre gracieux la salle des Arches pour organiser cette opération d'animation portée par Histya pour le compte de Pole Emploi.

Ceci étant exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **1. OBJET**

**Organisation d'un atelier**

**Lieu :** Salle des Arches, Mairie de Montbrison, 42600 MONTBRISON

### **2. OBLIGATIONS de HISTYA**

- Assumer, en sa qualité d'employeur, les rémunérations de son personnel, charges sociales et fiscales comprises ;
- Prendre à sa charge les assurances liées à cette activité ;

- Faire respecter les protocoles sanitaires en vigueur.

### 3. OBLIGATIONS DE LA VILLE DE MONTBRISON

La ville de Montbrison s'engage

- Mise à disposition du foyer de 9h à .....;
- Mise à disposition du matériel (tables et chaises) ;
- Faire respecter les protocoles sanitaires en vigueur.

### 4. ASSURANCES

HISTYA est responsable de la sécurité des personnes accueillies à l'intérieur des locaux. A ce titre, il déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'occupation de locaux, aux enseignements, ainsi que tout objet et matériel lui appartenant.

### 5. ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence. Le défaut ou le retrait des droits de représentation du spectacle, objet du présent contrat, entraînerait sa résiliation de plein droit. Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière à la date de rupture du contrat.

### 6. COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux qui ont compétences, après épuisement des voies amiables.

Fait à Montbrison, le 08 novembre 2023, en deux exemplaires.

HISTYA  
Nom du représentant  
Thomas MOUNARD

HISTYA  
Le Point Milieu  
20, Rue de la Presse  
42000 Saint-Etienne  
Siret : 823 552 724 00029

Ville de Montbrison  
Mr le Maire

Christophe BAZILE,  
Président de Loire Forêt agglomération  
le 16/11/2023.

